



**Syndicat  
des professeurs et professeures  
de l'Université Laval**

**Comité exécutif du SPUL**

**Rapport annuel  
1<sup>er</sup> juin 2001 au 31 mai 2002**

Les Statuts du SPUL prévoient que : « Le Comité exécutif soumet au Conseil un rapport annuel concernant sa gestion; ce rapport est transmis à l'Assemblée générale et distribué aux membres » (article 28.7) et que : « l'Assemblée générale entend et approuve les rapports annuels ou intérimaires présentés par le Comité exécutif » (article 10.4).

Le rapport annuel du Comité exécutif constitue un document d'information dont l'objectif est de permettre à chacun des membres du SPUL de prendre connaissance du travail réalisé au sein de leur syndicat durant la dernière année.

Au cours de l'année 2001-2002, le Comité exécutif était constitué des personnes suivantes :

Président :	Claude Banville
Vice-présidente :	Esther Déom (à compter du 18 janvier 2002)
Trésorier :	Maurice Gosselin
Vice-présidente :	Louise Mathieu
Vice-présidente :	Roberta Mura (jusqu'au 18 janvier 2002)
Vice-président :	Marc J. Richard
Secrétaire :	Sylvie Tétreault

Le Comité exécutif a tenu 40 réunions régulières et cinq (5) réunions spéciales entre le 1<sup>er</sup> juin 2001 et le 31 mai 2002. Ce rapport fait état des activités du Comité exécutif dans l'ordre suivant :

- 1) les faits saillants de l'année 2001-2002;
- 2) les affaires courantes;
- 3) le personnel du SPUL;
- 4) les perspectives pour l'année 2002-2003.

## **1. LES FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2001-2002**

Parmi les nombreux dossiers traités par le Comité exécutif en 2001-2002, quelques-uns ont particulièrement retenu notre attention. Il s'agit de :

- 1.1 la négociation de la convention collective 1999-2004;
- 1.2 le fisc et les frais d'année sabbatique;
- 1.3 la syndicalisation des professionnelles et professionnels de recherche;
- 1.4 les amendements au règlement du RRPPUL;
- 1.5 la réforme des assurances collectives;
- 1.6 le grief sur le plancher d'emploi 1999;
- 1.7 les griefs sur l'indexation salariale;
- 1.8 la politique sur la propriété intellectuelle;
- 1.9 les remplacements et les renouvellements de mandat au Comité exécutif du SPUL.

### **1.1 LA NÉGOCIATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE 1999-2004**

Notre convention collective était échue depuis le 30 novembre 1999 et, malgré les nombreuses rencontres tenues à la table de négociation au cours de l'année universitaire 2000-2001, la négociation en vue du renouvellement de notre convention collective n'était pas encore une priorité de l'Employeur en juin 2001.

Ce n'est que le 25 octobre 2001, près de deux ans après l'échéance de notre convention collective, et après 55 rencontres de négociation, un mandat de grève accordé par un vote favorable à 93 % et cinq journées de grève, que la direction de l'Université s'est enfin intéressée aux conditions de travail de ses professeures et professeurs.

Il s'en est suivi une période de négociation intensive marquée, le 6 novembre 2001, par une Assemblée générale spéciale où les membres adoptaient très majoritairement deux propositions : celle de rejeter toute demande de congé de cotisation patronale au RRPPUL et celle de mandater le Comité exécutif de décréter jusqu'à 20 jours additionnels de grève aux moments jugés opportuns. Le soir même du 6 novembre 2001 à 20 heures, les pourparlers reprenaient à la table de négociation. Quelques heures plus tard, l'Employeur retirait sa demande de congé de cotisation au régime de retraite et acceptait de discuter des pistes de solution autres que le financement des conditions de travail des professeures et professeurs par leurs propres épargnes. Des rencontres de négociation intenses marquées par trois journées additionnelles de grève se sont poursuivies jusqu'au samedi 10 novembre 2001 en fin de journée, moment où les parties en sont venues à une entente de principe.

Le 28 novembre 2001, suite à un référendum portant sur l'approbation du projet de convention collective 1999-2004 au cours duquel 738 membres se sont exprimés, le projet fut adopté dans une proportion de 86 %. Le 29 novembre 2001, les parties procédaient à la signature de la nouvelle convention collective. Cette convention reflète une vision de l'Université et garantit des conditions d'exercice de notre profession dans le respect des valeurs fondamentales que nous avons défendues solidairement tout au long de la négociation : l'équité et la collégialité. Elle permet aussi d'assurer un encadrement et une formation de qualité aux étudiantes et étudiants.

Plusieurs numéros du *SPULTIN* rendent compte plus en détail des activités du Comité de négociation et des pourparlers qui se sont tenus à la table de négociation au cours de l'année 2000-2001. Les enjeux majeurs de la négociation de même que ses résultats y sont relatés.

## **1.2 LE FISC ET LES FRAIS D'ANNÉE SABBATIQUE**

Le SPUL a reçu la décision du juge concernant le dossier fisc et sabbatique. Cette décision, datée du 16 août 2001, porte sur le cas type d'un seul collègue. Le juge a statué que les montants reçus par ce collègue n'étaient pas des subventions de recherche, ce que nous réclamions. Il a cependant ajouté qu'ils constituaient, en totalité, un avantage imposable. Il a argumenté que les dépenses effectuées n'étaient pas déductibles, puisque le collègue « n'avait aucunement d'obligations de faire les déboursés ». Il va sans dire que le SPUL a décidé d'aller en appel. Pour l'instant, ce jugement ne s'applique qu'au cas type soumis au juge. Un mémoire de l'appelant a été déposé à la Cour d'appel fédérale en février 2002. Nous sommes en attente pour connaître la date de l'audition.

## **1.3 LA SYNDICALISATION DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DE RECHERCHE**

Il y a deux volets à ce dossier : 1) le cas des professionnelles et professionnels œuvrant sur le campus; 2) le cas de celles et ceux œuvrant hors campus. L'Employeur a finalement reconnu qu'il était l'employeur des membres du Syndicat des professionnelles et professionnels de recherche de l'Université Laval (SPPRUL) travaillant sur le campus. Il a cessé les procédures juridiques dans lesquelles il s'enlisait depuis de nombreuses années. La négociation d'une première convention collective avec ce groupe a donc été entreprise. Le cas du hors campus fait toujours l'objet d'un recours devant le commissaire du travail. Dossier à suivre.

## **1.4 LES AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT DU RRPPUL**

### **Amendement n° 20\***

L'Employeur et le SPUL ont signé une lettre d'entente le 16 octobre 2001 concernant l'Amendement n° 20\* au règlement du Régime de retraite des professeurs et professeures de l'Université Laval (RRPPUL). Cet amendement dispose partiellement des excédents actuariels de notre régime de retraite au 31 décembre 2000. Compte tenu du niveau de solvabilité et de l'écart négatif, depuis le début de l'année 2001, entre le rendement obtenu sur les placements et celui attendu, il a été convenu avec l'Employeur de surseoir exceptionnellement à la distribution de l'excédent prévue au règlement sauf pour des modifications mineures au taux de cotisation (réduction de la cotisation salariale de 8,55 % à 7,41 %) et d'indexer complètement l'année 2000 pour l'ensemble des participantes et participants au RRPPUL.

### **Amendement n° 21\***

À la suite des modifications apportées à la loi 102 sur les régimes complémentaires de retraite, le SPUL et l'Université Laval ont signé une lettre d'entente le 19 octobre 2001 qui visait à harmoniser le règlement du régime avec la loi. Cet amendement n'avait aucun impact financier sur le régime de retraite. Néanmoins, quelques points ont tout de même été modifiés : 1) définition du conjoint; 2) délai d'admissibilité à la rente; 3) date normale de retraite; 4) conditions de transfert des droits; 5) renonciation du conjoint; 6) garantie de 10 ans au décès; 7) membres additionnels au Comité de retraite. Le texte de l'Amendement n° 21\* peut être consulté au Bureau de la retraite.

## **1.5 LA RÉFORME DES ASSURANCES COLLECTIVES**

À la suite de la signature de la convention collective en novembre dernier, la mise en œuvre des réformes de l'assurance santé et de l'assurance vie, adoptées lors des assemblées générales du SPUL de novembre 1999 et novembre 2000, a débuté. Un appel d'offres a été lancé en mars 2002. La société Desjardins Sécurité Financière a été choisie pour tous les contrats d'assurance santé et d'assurance vie. Les nouveaux régimes entreront en vigueur le

1<sup>er</sup> juin 2002. Ces régimes assureront une meilleure protection en matière d'assurance vie et permettront aux professeures et professeurs de choisir entre un régime de base et un régime élargi d'assurance santé.

## **1.6 LE GRIEF SUR LE PLANCHER D'EMPLOI 1999**

Rappelons que dans une décision rendue le 12 février 2001, l'arbitre Marc Gravel recevait favorablement le grief déposé par le SPUL sur le non-respect du plancher d'emploi au 1<sup>er</sup> octobre 1999 et ordonnait à l'Employeur d'ouvrir 97,47 postes de professeurs, rétroactivement au 1<sup>er</sup> octobre 1999, conformément à l'article 3.1.05 de la convention collective. Prétendant ne pas comprendre le dispositif de la décision arbitrale et invoquant « l'imprécision de ses modalités d'application », le 12 avril 2001, l'Université demandait à l'arbitre de convoquer à nouveau les parties.

La nouvelle audition a eu lieu le 29 juin 2001 et Me Marc Gravel a signé sa décision le 9 octobre 2001. On y lit que « l'arbitre demeure surpris que l'Employeur ne comprenne pas ou ait de la difficulté à appliquer le dispositif de la décision du 12 février 2001, puisque ce dispositif est en tout point conforme aux remèdes prévus au chapitre 3.1 [...] de la convention collective en vigueur lors du grief. [...] L'Université se devait d'appliquer l'article 3.1.05 et elle ne l'a pas fait de façon volontaire [...]. L'article 3.1.05 contient tout ce qu'il faut pour régler la situation ». L'arbitre conclut : « Que l'Université applique la convention collective et ses clauses pénales en vertu du dispositif de la décision du 12 février 2001 et la convention collective aura été respectée. »

Ce grief a été retiré dans le cadre de la signature de la convention collective 1999-2004.

## **1.7 LES GRIEFS SUR L'INDEXATION SALARIALE**

Le 12 octobre 2001, l'arbitre André Rousseau a rendu sa sentence sur nos deux griefs concernant l'indexation des salaires. Dans les deux cas, l'arbitre constate que l'Université a contrevenu à la convention collective et à une lettre d'entente.

Pour ce qui est du premier grief, il ordonne à l'Employeur de corriger nos échelles salariales, depuis le 1<sup>er</sup> décembre 1999 au 30 novembre 2000, en les redressant d'un pourcentage de 1,5 % et de nous payer les sommes dont nous avons été privées, du 1<sup>er</sup> décembre 1999 au 30 novembre 2000, en raison de l'indexation erronée des échelles salariales. L'arbitre nous accorde ainsi le pourcentage de redressement que nous demandions, mais pas à partir de la date que nous souhaitions, qui était le 1<sup>er</sup> décembre 1998. Cette situation s'explique par le fait que l'augmentation de 1,5 % des échelles salariales du secteur public prenait effet le 1<sup>er</sup> janvier 1999.

Conséquemment, l'arbitre n'a pu nous accorder de redressement de nos échelles au 1<sup>er</sup> décembre 1998, ni avant le 1<sup>er</sup> décembre 1999, car, écrit-il, la convention collective et la lettre d'entente signée le 18 juin 1998 ne prévoient de redressement, par indexation, qu'au 1<sup>er</sup> décembre de chaque année.

Quant au second grief, l'arbitre nous accorde pleinement ce que nous demandions, soit que l'Université corrige nos échelles salariales, depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2000 au 30 novembre 2001, en les redressant d'un pourcentage de 2,5 % et qu'elle nous paye les sommes dont nous avons été privées, du 1<sup>er</sup> décembre 2000 jusqu'à l'exécution de la sentence, en raison de l'indexation erronée des échelles salariales.

## **1.8 LA POLITIQUE SUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

La convention collective que nous avons signée en novembre 2001 contient une lettre d'entente par laquelle les parties conviennent de réviser la politique actuellement en vigueur à l'Université Laval en matière de propriété intellectuelle. Le SPUL représente quatre autres syndicats dans cette négociation.

Il s'agit d'un dossier complexe et nos représentants à la table de négociation ont travaillé très fort à élaborer les positions qu'ils y défendront. Pour diverses raisons, il n'y a pas encore eu de rencontres à la table, mais le temps a quand même été utilisé à bon escient.

## **1.9 LES REMPLACEMENTS ET LES RENOUVELLEMENTS DE MANDAT AU COMITÉ EXÉCUTIF DU SPUL**

Lors du Conseil syndical du 18 janvier 2002, Esther Déom a été élue vice-présidente en remplacement de Roberta Mura.

Lors du Conseil syndical du 24 mai 2002, trois membres du Comité exécutif ont été élus, soit : Esther Déom (présidente), Alain Faucher (vice-président) et Roger Thériault (vice-président). Pour sa part, Maurice Gosselin (trésorier) a été réélu pour un second mandat.

## **2. LES AFFAIRES COURANTES**

Le fonctionnement courant du SPUL est basé sur la contribution de ses diverses instances, aussi bien l'Assemblée générale de ses membres et le Conseil syndical que ses nombreux comités.

Ainsi, au cours de l'année 2001-2002, tous les comités du SPUL ont été actifs. Il faut également noter la formation de plusieurs comités : le Comité de gestion des assurances collectives, le Comité ad hoc de négociation sur la propriété intellectuelle, le Comité de transition et le Groupe de travail sur les critères d'application des primes individuelles.

Entre autres, le SPUL est également très présent dans ses relations avec ses membres, avec les autres regroupements du campus et plusieurs autres organisations.

### **2.1 L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

L'Assemblée générale ordinaire a eu lieu le jeudi 8 novembre 2001 au Théâtre de la Cité universitaire. Le rapport annuel du Comité exécutif pour l'année 2000-2001 ainsi que les états financiers y ont été adoptés. De plus, Guy Bellemare (finance et assurance), Paul-Victor Paré (école de comptabilité) et Denise Ouellet (sciences des aliments et nutrition) ont été élus membres du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL pour 2001-2002.

Trois assemblées générales spéciales ont eu lieu : le 2 octobre 2001 (mandat de grève, indemnités de grève); le 6 novembre 2001 (réponse du SPUL à la demande de congé de cotisation patronale au RRPPUL, mandat de grève); le 23 novembre 2001 (vote sur le projet de convention collective).

Étant donné que le nombre de votes exprimés sur le projet de convention collective était inférieur à 50 % des membres en règle du SPUL plus un lors de l'Assemblée générale spéciale du 23 novembre 2001, un référendum a eu lieu les 26, 27 et 28 novembre 2001 pour l'adoption du projet de convention collective. Le résultat du référendum a été mentionné au point 1.1.

## 2.2 LE CONSEIL SYNDICAL

Marcel Aubert (faculté de théologie et de sciences religieuses) a présidé les réunions du Conseil syndical et André Lareau (faculté de droit) a agi comme président suppléant. Les membres du Conseil syndical se sont réunis à 11 reprises en réunions régulières et à une reprise en réunion spéciale. Chacune de ces rencontres a fait l'objet d'un bref compte rendu dans un *SPULTIN* et tous les procès-verbaux officiels ont été expédiés aux membres du SPUL. Ils sont également accessibles sur le site Internet du SPUL (<http://www.spul.ulaval.ca>).

## 2.3 LES COMITÉS PERMANENTS

### 2.3.1 Le Comité des griefs

Au cours de l'année 2001-2002, le Comité des griefs était composé des personnes suivantes :

Johanne Dompierre	André Lareau
James Everett (président à partir de mai 2002)	Christian Laville (jusqu'en avril 2002)
Antoine Gautier (à partir de mai 2002)	Nicole Rousseau (jusqu'en août 2001)
Gisèle LaPointe (à partir de mai 2002)	Roger Thériault, (président jusqu'en avril 2002)

Sylvie Tétreault a assuré le lien entre ce comité et le Comité exécutif.

Le comité a tenu 12 réunions régulières et un grand nombre de réunions ponctuelles, selon les exigences des dossiers en cours. Il a collaboré avec d'autres instances du SPUL dont le Comité exécutif, le Comité d'application de la convention collective (CACC) et le Comité de négociation.

En 2001-2002, 20 griefs étaient en cours, soit trois griefs sur l'avancement dans la carrière, cinq griefs individuels, trois griefs de groupe et neuf griefs du syndicat.

En 2001-2002, huit nouveaux griefs ont été déposés, dont trois griefs à la suite de refus d'avancement dans la carrière et un grief individuel concernant la charge de travail. Les quatre autres griefs ont été déposés par le SPUL.

Quand on tente d'évaluer les résultats du travail fait par le Comité des griefs, on est porté à d'abord considérer les sentences arbitrales : deux sentences rendues dans l'année nous ont été favorables. Par ailleurs, onze griefs ont été réglés à notre entière satisfaction en dehors de l'arbitrage alors que les trois griefs pour lesquels il y a eu désistement ont été fermés sans perte ni gain. De plus, il ne faut pas oublier le résultat des consultations n'ayant pas donné lieu à des griefs mais ayant contribué à régler un certain nombre de situations problématiques. En gros, ces résultats ressemblent à ceux des années antérieures avec une proportion de gains légèrement plus élevée.

Cinq griefs ont été déposés cette année contre dix-huit l'année précédente. Quatre de ces griefs ont été déposés par le syndicat, principalement pour contrer des attaques à l'intégrité de notre convention collective.

Le Comité des griefs s'est renouvelé en fin d'année avec l'arrivée d'Antoine Gautier et de Gisèle LaPointe et le passage à la présidence de James Everett. Christian Laville et Roger Thériault n'ont pas demandé de renouvellement de mandat; le comité les remercie chaleureusement pour leurs contributions remarquables et soutenues pendant plusieurs années.

### **2.3.2 Le Comité d'application de la convention collective**

Ce comité était composé de :

Denis Juhel

Jean Turgeon, président

Nicole Malenfant

Comme à chaque année, de multiples et très diverses demandes d'information en matière d'application de la convention collective ont été acheminées au SPUL. Ces demandes sont venues le plus souvent de membres, mais aussi de présidentes et présidents d'assemblées d'unités, de présidentes et présidents de sections et de déléguées et délégués syndicaux. Elles touchaient différents aspects de la convention collective, notamment la charge de travail, le personnel enseignant associé et auxiliaire, l'utilisation du fonds de soutien aux activités académiques, le cheminement de carrière (évaluation des professeures et professeurs, engagement des collègues, probation, permanence, agrégation, titularisation), l'année d'étude et de recherche, le congé sans traitement, la retraite, etc.

Plus d'une centaine de demandes ont ainsi été traitées : plus des deux tiers des communications le furent par courrier électronique, ce qui représente plus du double par ce moyen que durant l'année précédente et le reste s'est fait surtout par téléphone.

### **2.3.3 Le Comité du SPUL sur les prévoyances collectives**

Ce comité était composé de :

Claude Bazin

Marcel Dupras

Louise Beaulac-Baillargeon

Denis Juhel

Daniel Coulombe, président

Francine Lavoie

Maurice Gosselin a assuré le lien entre ce comité et le Comité exécutif.

Le Comité du SPUL sur les prévoyances collectives s'est réuni à six reprises durant la période et a travaillé sur plusieurs dossiers, notamment :

- la mise en œuvre des réformes de l'assurance vie et de l'assurance santé;
- la gestion des régimes;
- les clauses du chapitre 6.4 de la convention collective 1999-2004 sur les prévoyances collectives;
- la couverture des implants dentaires et des pompes à insuline;
- des demandes de couverture des soins d'ostéopathie et de kinésiologie.

### **2.3.4 Le Comité du SPUL sur la retraite**

Ce comité était composé de :

Guy Allard (à partir de février 2002)

Luc Giasson (à partir d'août 2001)

Claude Bariteau

Diane Huot

Charles-A. Carrier (président jusqu'en juillet 2001)

Gérald Lemieux (a agi comme président à partir du 20 mai 2002)

Nadia Ghazzali, présidente

(du 17 juillet 2001 au 20 mai 2002)

Marc J. Richard a assuré le lien entre ce comité et le Comité exécutif.

Pendant la période du 1<sup>er</sup> juin 2001 au 31 mai 2002, le Comité du SPUL sur la retraite a tenu 11 réunions régulières et deux réunions spéciales. Les deux réunions spéciales ont été consacrées à la finalisation des projets d'amendements n° 20\* et n° 21\* (voir plus loin pour

plus de détails). Au cours de l'année 2001-2002, les travaux du CSR ont principalement porté sur trois sujets.

- 1) Améliorations du RRPPUL à partir d'une partie des surplus actuariels utilisables au 31 décembre 2000 (amendement n° 20\*). L'évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2000 et les dispositions du Règlement du RRPPUL avaient établi qu'une somme de 81,7 M \$ était disponible pour des améliorations. Compte tenu du niveau de solvabilité du RRPPUL et de la situation économique générale, il a été proposé et accepté par l'Employeur de n'utiliser qu'une petite partie des surplus afin d'indexer complètement l'année 2000 pour l'ensemble des participantes et participants au RRPPUL et de maintenir la cotisation salariale à 7,41 % et la cotisation patronale à 8,50 %. Ces modifications ont coûté 3,56 M \$. Elles ont donné lieu à la signature de l'amendement n° 20\*.
- 2) Modifications au règlement du RRPPUL afin de le rendre conforme aux nouvelles dispositions de la loi 102 (amendement n° 21\*). Au cours de l'automne 2000, le Gouvernement du Québec a adopté le projet de loi 102 modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite. Tous les régimes de retraite au Québec devaient se conformer à ces nouvelles dispositions avant la fin de l'année 2001. Plusieurs dispositions du règlement du RRPPUL ont été modifiées, notamment la définition du conjoint, le délai d'admission à une rente, la date normale de retraite, les conditions de transfert des droits, la renonciation du conjoint, la garantie de rente au décès et l'addition de deux membres au Comité de retraite (sans droit de vote). Ces modifications étaient mineures et elles n'avaient pas de coûts matériels pour le RRPPUL. Ces modifications ont donné lieu à l'amendement n° 21\*.
- 3) Futures améliorations à apporter au RRPPUL. Le projet d'Amendement n° 18\* préparé par le Comité du SPUL sur la retraite en 2000 permettait de croire que l'on pourrait atteindre la prise en compte de 100 % des cotisations salariales excédentaires sur une période de trois ans. Dès la première année, 25,3 % des cotisations salariales excédentaires avaient pu être financées. La crise économique de 2001 a considérablement changé cette perspective. Le Comité du SPUL sur la retraite demeure cependant convaincu que l'atteinte du remboursement complet des cotisations salariales excédentaires est le premier objectif à poursuivre en regard des améliorations à apporter au RRPPUL. Cependant, si l'horizon prévu pour atteindre cet objectif passe à plus de cinq ans, la méthode utilisée devra en tenir compte et faire en sorte que le résultat soit équitable pour toutes les personnes, peu importe le moment où elles prennent leur retraite. Les travaux seront complétés au cours de l'automne 2002.

Les enjeux au cours de la prochaine année seront davantage liés à la performance de l'économie et à la situation financière de la caisse de retraite qu'à la bonification du RRPPUL.

### **2.3.5 Le Comité de la condition féminine**

Ce comité était composé de :

Jacinthe Baribeau (jusqu'en janvier 2002)

Josiane F. Hamers (jusqu'en décembre 2001)

Francine Chaîné (à partir de février 2002)

Hélène Lee-Gosselin (présidente à partir de janvier 2002)

Esther Déom (présidente jusqu'en janvier 2002)

Roberta Mura (depuis février 2002)

François M. Doré

Gale Ellen West (depuis janvier 2002)

Roberta Mura et Esther Déom ont assuré le lien entre ce comité et le Comité exécutif.

Parmi les activités du comité en 2001-2002, soulignons la surveillance de l'opération mise à jour des plans de redressement dans les unités et l'analyse des implications de la

nouvelle loi 143 sur le programme d'accès à l'égalité. Le comité a également réalisé un sondage et organisé une rencontre avec les professeures pour identifier les défis particuliers qui les confrontent et valider son plan de travail.

Enfin, le comité a contribué à l'élaboration d'un rapport d'étape du comité paritaire prévu dans la lettre d'entente du 29 novembre 2001.

### **2.3.6 Le Comité d'aide financière**

Ce comité était composé de :

Marie J. Lachance, présidente

Manon Niquette

Yann Le Bossé

Maurice Gosselin a assuré le lien entre ce comité et le Comité exécutif.

Le comité d'aide financière ne s'est pas réuni durant l'année 2001-2002. Le budget d'aide financière n'a donc pas été dépensé durant cette année. Les montants restés disponibles seront reportés dans le budget 2002-2003.

### **2.3.7 Le Comité d'aide aux professeures et professeurs**

Ce comité était composé de :

Jean Leahey, (président jusqu'en août 2001)

Nicole Rousseau (jusqu'en août 2001)

Jean-Bernard Pocreau

Chantal Viens (à partir d'août 2001)

Germain Trottier (à partir de décembre 2001)

Compte tenu du caractère hautement confidentiel et de la nature même de leurs interventions, le Comité exécutif n'a pas de lien direct avec les membres de ce comité. Cette confidentialité absolue est essentielle à la crédibilité même du service d'aide. Il est utile de rappeler que le numéro de téléphone pour joindre les membres du comité (654-4721) est tout à fait indépendant du réseau téléphonique du SPUL et de l'Université Laval.

### **2.3.8 Le Comité d'analyse de la gestion institutionnelle**

Ce comité était composé de :

Lucie Courteau (jusqu'en septembre 2001)

Christine Piette (à compter de décembre 2001)

Louis Larochelle (jusqu'en février 2002)

Jean Plante (à compter de décembre 2001)

Christian Genest, président

Maurice Gosselin a assuré le lien entre ce comité et le Comité exécutif.

Le Comité d'analyse de la gestion institutionnelle s'est réuni cinq fois durant la période 2001-2002. Le comité s'est notamment livré à une analyse comparative des budgets de fonctionnement et d'investissement de l'Université Laval pour l'exercice 2002-2003, à un examen de l'évolution de la subvention de fonctionnement aux universités du Québec depuis 2000-2001, ainsi qu'à une étude des divers impacts financiers et organisationnels du contrat de performance de l'Université. Le Comité d'analyse de la gestion institutionnelle a aussi entrepris de dresser un portrait démographique de la communauté et de documenter d'éventuelles disparités sexuelles, facultaires ou autres dans certaines pratiques universitaires conventionnées, dont la durée de la période de probation ou de promotion au rang de titulaire,

la propension à se prévaloir des années d'étude et de recherche, ainsi que la prévalence et l'ampleur des primes de toutes sortes.

## **2.4 LES COMITÉS PARITAIRES**

### **2.4.1 Le Comité paritaire des griefs**

Les représentants du SPUL à ce comité pour l'année écoulée étaient :

Christian Laville (jusqu'en août 2001)

André Lareau (à partir d'août 2001)

James Everett (à partir de mai 2002)

Roger Thériault (jusqu'en mai 2002)

Les membres de ce comité se réunissent à chaque mois afin de trouver des solutions aux différents griefs avant que ceux-ci soient, en l'absence d'entente, écartés ou soumis à l'arbitrage.

### **2.4.2 Le Comité paritaire de gestion des régimes de prévoyance collective**

Les représentants du SPUL à ce comité pour l'année écoulée étaient :

Daniel Coulombe

Denis Juhel

Marcel Dupras

Le comité paritaire s'est réuni en septembre 2001 et a été remplacé à la suite de la signature de la convention collective 1999-2004 par le Comité de gestion des assurances collectives.

### **2.4.3 Le Comité paritaire sur l'accès à l'égalité**

Les représentantes du SPUL à ce comité pour l'année écoulée étaient :

Esther Déom

Josiane F. Hamers (jusqu'en octobre 2001)

Hélène Lee-Gosselin (à partir de novembre 2001)

Gale Ellen West (à partir de janvier 2002)

Le comité a consacré la majorité de ses réunions à l'analyse des plans de redressement soumis par les unités afin d'adresser des recommandations au vice-rectorat aux ressources humaines. Le comité a également procédé à la révision d'un aide-mémoire qui sera envoyé dans les unités lorsqu'elles procèdent à de nouvelles embauches. Enfin, le comité a demandé une étude sur la conciliation famille/carrière auprès des professeures et professeurs. Le comité a adopté le rapport d'étape prévu à la lettre d'entente du 29 novembre 2001.

## **2.5 LES COMITÉS SPÉCIAUX**

### **2.5.1 Groupe de travail sur les critères d'application des primes individuelles**

Les représentants du SPUL à ce comité pour l'année écoulée étaient :

Claire Deschênes

Patrick Savaria

Ce groupe de travail a été créé par une lettre d'entente incluse à la convention collective 1999-2004. Son mandat est d'évaluer et de modifier au besoin les balises et les critères qui seront utilisés pour l'octroi des primes individuelles (suppléments salariaux). Le groupe s'est réuni à quelques reprises. Il a, jusqu'à maintenant, fait un inventaire des pratiques des dernières années ainsi qu'une analyse des divers types de suppléments salariaux ayant cours à l'Université Laval.

### **2.5.2 Le Comité de transition**

Les représentantes du SPUL à ce comité pour l'année écoulée étaient :

Esther Déom

Louise Mathieu

La mise en œuvre de la nouvelle convention collective donnant lieu à de nombreuses décisions ponctuelles, les parties ont rapidement convenu qu'il serait plus simple et efficace de créer un comité où seraient acheminés les divers problèmes reliés à cette mise en œuvre. C'est ainsi qu'est né le Comité de transition. Ce comité s'est réuni à plusieurs reprises, selon les besoins, et son existence a grandement facilité la vie des deux parties.

Ce comité a été dissous en juin 2002.

### **2.5.3 Le Comité de révision de la charge de travail**

Le Comité de révision de la charge de travail a été créé lors de la négociation de la convention collective 1999-2004. Il s'agit d'un comité permanent formé par les parties afin d'examiner toute contestation d'une professeure ou d'un professeur relative au caractère inéquitable de sa charge de travail. Les membres réguliers du comité, nommés par les parties, sont Huguette Dagenais, Michel Pézolet et Jacques Racine. Également nommés par les parties, les membres substitués sont Jean-Paul Laforest et Christine Piette.

Cette année les membres ont tenu une rencontre avec le Comité de transition. Lors de cette rencontre, les membres ont pu se familiariser avec les règles de procédure et de fonctionnement qui font l'objet d'une lettre d'entente. Au cours de l'année écoulée, le comité a été saisi d'une seule contestation.

### **2.5.4 Le Comité ad hoc de négociation sur la propriété intellectuelle**

Ce comité était composé de :

Jean Amiot, président

Sylvain Moineau

René C. Gaudreault

Claude Banville et Esther Déom ont assuré le lien avec le Comité exécutif.

Ce comité a été créé au Conseil syndical du 14 décembre 2001.

Le comité s'est réuni régulièrement depuis la signature de la convention collective. Ses travaux ont surtout porté sur la préparation de la position du SPUL pour la révision du Règlement sur la propriété intellectuelle. Le comité a également traité des demandes d'information des membres et a rencontré des professeures et professeurs qui connaissaient des problèmes dans ce domaine.

### **2.5.5 Le Comité sur les statuts et l'organisation du SPUL**

Ce comité était composé de :

Marcel Aubert (à partir de septembre 2001)

Gérald Lemieux (président jusqu'en juillet 2001)

Ghislain Gendron (jusqu'en août 2001)

Roland Ouellet (à partir de septembre 2001)

Yves Lacouture (président à partir de juillet 2001)

Jean Turgeon (jusqu'en août 2001)

Claude Banville a assuré le lien avec le Comité exécutif.

Ce comité a continué son travail pendant la dernière année et a terminé la révision de la fiche de chacun des comités actifs au SPUL, fiche qui spécifie, entre autres, le mandat et la composition du comité. Ceci devrait permettre au SPUL de mieux coordonner le travail de ses diverses instances. Le comité a également commencé à élaborer des propositions de modifications des Statuts du SPUL. Ces propositions devront, le cas échéant, être entérinées par l'Assemblée générale.

#### **2.5.6 Le Comité d'appui et de stratégie pour la négociation 1999-2004**

Ce comité était composé de :

Guy Allard	Esther Déom
Claude Banville	Maurice Gosselin (à partir de juillet 2001)
Claude Bariteau, président	Denis Juhel
Claude Bazin	Gérald Lemieux (à partir de juillet 2001)
Louise Beaulac-Baillargeon	Louise Mathieu
Josée Brisson	James Pottier (jusqu'en juillet 2001)
Claude Camiré	Marc J. Richard

Au cours de l'année, le comité a tenu 26 réunions. Ces réunions ont servi à analyser de façon rigoureuse les aspects stratégiques reliés à la négociation. Le comité a également procédé à l'analyse des positions syndicales qui ont prévalu pendant la négociation pour le renouvellement de notre convention collective. Plusieurs des idées qui ont été mises en œuvre au cours de la négociation ont émergé à l'occasion des réunions de ce comité.

#### **2.5.7 Le Comité conseil sur les communications du SPUL**

Ce comité était composé de :

Claude Banville	Louise Mathieu
Marianne Kugler	Diane Parent
Alain Lavigne	

Ce comité a servi à analyser ou à mettre au point certaines des stratégies de communication du SPUL. Il s'est réuni à plusieurs reprises, selon les exigences de la conjoncture.

#### **2.5.8 Comité de gestion des assurances collectives**

Ce comité était composé de :

Daniel Coulombe, président	Christian Vadeboncoeur
Chantale Jeanrie	

Le Comité de gestion des assurances collectives a été créé dans la nouvelle convention collective. Ce comité comprend cinq membres dont trois sont élus par le Conseil syndical du SPUL et deux sont nommés par la partie patronale. Le comité a travaillé à la mise en œuvre des réformes de l'assurance vie et de l'assurance santé et a procédé à un appel d'offres pour ces nouveaux régimes. Le comité a aussi travaillé à la mise sur pied du Bureau des assurances collectives qui sera hébergé au Service des ressources humaines.

### **2.5.9 Comité de grève du SPUL**

Ce comité était composé de :

Alain-Yvan Bélanger	Margot Kaszap
Claire Bilodeau	Yves Lacouture
Paul Cadrin	Richard Marcoux
André Castonguay	Diane Parent
Jean Cléroux	Marc Parizeau
Roger de la Garde	Jean Plante
Johanne Dompierre	André Potvin
Alain Faucher	René Roy
Yves Fortin	Roger Thériault
Antoine Gautier	Victor Thibaudeau
Luc Giasson	Jean Turgeon
Josiane F. Hamers	Ana Usheff
Denis Juhel (président)	Chantal Viens

Le Comité de grève du SPUL a joué un rôle essentiel pendant la dernière phase de la négociation. Ses membres participaient à la conception des moyens de pression et en assuraient le bon déroulement. Elles et ils ont assuré un lien indispensable entre les instances du SPUL et l'ensemble de ses membres.

## **2.6 LES COMMUNICATIONS**

Le Comité exécutif a mis beaucoup d'énergie à informer régulièrement les professeures et professeurs des activités de leur syndicat, tant en ce qui a trait à la gestion des affaires courantes que des dossiers spéciaux.

### **2.6.1 Le *SPULTIN***

Au cours de l'année 2001-2002, 26 numéros du *SPULTIN* ont été publiés. Un *SPULTIN* a été diffusé après chaque réunion du Conseil syndical. Quelques numéros ont également été publiés afin d'informer l'ensemble des membres sur les divers dossiers d'actualité, en particulier sur l'état de la négociation.

Des numéros thématiques du *SPULTIN* touchant divers aspects de l'application de notre convention collective ont également été publiés. Ceux-ci seront sans doute très utiles à nos membres à l'occasion de divers épisodes de la vie universitaire comme l'embauche et la répartition des charges de travail.

### **2.6.2 Le site Internet**

Le site Internet du SPUL (<http://www.spul.ulaval.ca>) a servi de toile pour diffuser à nos membres de l'information ponctuelle sur nos activités et a permis également l'accès aux documents pertinents à notre vie syndicale. C'est ainsi que les *SPULTINs* et notre convention collective sont disponibles sur ce site.

### **2.6.3 Rencontres avec les professeures et professeurs**

#### **Agrégation**

Une rencontre a eu lieu le mercredi 13 juin 2001 entre les membres du Comité exécutif et les professeures et professeurs qui devaient faire une demande en vue de l'obtention de leur agrégation ou de leur renouvellement de contrat.

#### **Titularisation**

Une rencontre d'information a eu lieu le mercredi 23 janvier 2002 entre les membres du Comité exécutif et les professeures et professeurs qui envisageaient de faire une demande de titularisation.

## **2.7 LES RELATIONS DU SPUL SUR LE CAMPUS**

### **2.7.1 L'Employeur et ses représentants**

Au-delà des rencontres habituelles entre les représentants du SPUL et ceux de l'Employeur, comme celles des comités paritaires, la mise en place de la nouvelle convention collective a exigé plusieurs rencontres entre des membres du Comité exécutif du SPUL et des membres de la direction de l'Université. Ces échanges ont généralement été fructueux, permettant de prévenir ou de régler les problèmes sans recours aux mécanismes plus formels de règlement des différends.

### **2.7.2 Les autres syndicats et associations du campus**

Nous avons maintenu des contacts très étroits tout au long de l'année avec les autres syndicats et associations, aussi bien d'employées et employés que d'étudiantes et étudiants, de l'Université. Ces contacts ont été particulièrement soutenus à l'occasion des moyens de pression que nous avons mis en œuvre à l'automne. Nous avons tenu plusieurs rencontres avec les dirigeants de ces syndicats et associations. Il y a également eu un bon nombre de rencontres multipartites à l'occasion des réunions du *Regroupement des associations et syndicats de l'Université Laval (RASUL)*.

Le RASUL, mis sur pied l'an dernier, regroupe les associations et syndicats de l'Université Laval. Ce regroupement a pour but de permettre des échanges sur la vie de notre institution et de poser, le cas échéant, des actions d'intérêt commun. Ce regroupement est une première à l'Université Laval. Le RASUL a tenu plusieurs réunions au cours de la dernière année. Son action la plus tangible en 2001-2002 a été l'organisation d'un débat regroupant les candidats au rectorat.

## **2.8 SITUATION FINANCIÈRE DU SPUL AU 31 MAI 2002**

### **Fonds de fonctionnement**

La situation financière du fonds de fonctionnement du SPUL a continué de s'améliorer au cours de l'année qui s'est terminée le 31 mai 2002. Le fonds de fonctionnement a réalisé un excédent d'environ 100 000 \$ alors qu'en 2000-2001, le surplus s'élevait à 7 351 \$. Ceci constitue une nette amélioration par rapport au déficit de 89 132 \$ qui avait été constaté en 1999-2000. Les principales causes de cette amélioration sont :

- La progression des revenus provenant des cotisations qui résulte d'une hausse de la masse salariale des professeures et professeurs SPUL admissibles;

- La diminution des frais juridiques et des frais d'arbitrage à la suite du règlement de plusieurs griefs;
- La diminution des frais d'administration qu'occasionnait la négociation de la convention collective 1999-2004.

### **Fonds de réserve**

L'Assemblée générale des membres du SPUL a autorisé à l'unanimité le prélèvement de montants dans le fonds de réserve pour le paiement de charges relatives à la grève de huit jours qui a eu lieu à l'automne 2001. Près de 875 000 \$ ont été versés aux professeures et professeurs en indemnités de grève et environ 60 000 \$ de frais relatifs à la grève ont été encourus. Au 31 mai 2002, les actifs du fonds de réserve s'élevaient à 3 902 000 \$. Ce montant représente près de 4,1 % de la masse salariale. Selon les Statuts du SPUL, le niveau normal du fonds de réserve doit représenter l'équivalent de 4 % de la masse salariale des professeures et professeurs membres de l'unité d'accréditation syndicale.

## **2.9 LES RELATIONS DU SPUL HORS CAMPUS**

### **2.9.1 La Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU)**

Au cours de la dernière année, le SPUL a poursuivi son travail afin d'appuyer les actions de la FQPPU, qui ont été fort nombreuses. Le SPUL a été présent à toutes les réunions du Conseil fédéral. Plusieurs membres du SPUL ont participé ou participent aux travaux des divers comités de la FQPPU. La présidente de la FQPPU, Arpi Hamalian, est également venue s'adresser aux membres du Conseil syndical. Elle a, de plus, été très présente lors de nos journées de grève. La FQPPU a manifesté un appui très ferme au SPUL à l'occasion de nos moyens de pression, devenant plus que le très utile lieu de concertation qu'elle a toujours été.

## **2.10 MEMBRES ASSOCIÉS**

Au cours de la dernière année, sept professeures ou professeurs à la retraite ont demandé de devenir « membre associé » du SPUL. Rappelons qu'en vertu des Statuts du SPUL, « les membres associés ne bénéficient d'aucun des droits réservés aux membres hormis l'accès à l'information ».

## **3. LE PERSONNEL DU SPUL**

La convention collective de l'AESPUL a été amendée par une lettre d'entente adoptée par le Conseil syndical du SPUL. Cette modification de la convention collective de l'AESPUL vise à permettre aux employées du SPUL de recevoir une compensation monétaire pour le temps supplémentaire effectué avec l'approbation de la présidente ou du président du SPUL. Cette rémunération ne peut dépasser 50 % de la valeur totale du temps supplémentaire. Dans la convention collective entre le SPUL et l'AESPUL, le temps supplémentaire pouvait seulement être compensé en congé.

## **4. PERSPECTIVE POUR L'ANNÉE 2002-2003**

### **4.1 L'application de la convention collective**

L'année 2002-2003 permettra aux différents comités du SPUL de vérifier l'application des nouvelles clauses de la convention collective dans leur domaine respectif. Ce sera une année

charnière pour identifier les « irritants » qui existent dans notre convention collective et les améliorations qui pourraient être apportées lors de la prochaine négociation en 2004.

#### **4.2 Les surplus actuariels du RRPPUL en date du 31 décembre 2001**

L'évaluation actuarielle, demandée par le Comité de retraite, indique que le ratio de solvabilité du régime se situe à 102 %. Le montant d'excédent ainsi que le ratio de solvabilité permettent de maintenir à leur niveau actuel les taux de cotisation salariale et de cotisation patronale pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2002.

#### **4.3 Le nouveau régime des prévoyances collectives**

La convention collective signée le 29 novembre 2001 prévoyait la création d'un Bureau des assurances collectives sous le contrôle administratif du SPUL. Dès la signature de la convention collective, le Comité de gestion des assurances collectives (CGAC) a tout mis en œuvre pour procéder à la mise sur pied du Bureau des assurances collectives. Cependant, diverses contraintes légales non prévues nous ont obligés à retourner à l'Université Laval la gestion administrative des assurances collectives. Ce changement ne modifie en rien le contrôle de nos régimes obtenu à la dernière négociation et le CGAC continuera à surveiller de près l'administration du régime.

#### **4.4 La vie syndicale**

Après une longue période de négociation et d'intenses journées de grève, la vie syndicale semblera plus tranquille cette année. Cependant, la nouvelle convention collective contient plusieurs nouveautés dont la vérification nécessite la participation active et la vigilance des déléguées et délégués de sections.

#### **4.5 L'information aux membres**

Le Comité exécutif continuera de tout mettre en œuvre afin de bien informer les membres du SPUL sur l'application de la convention collective et les autres sujets d'actualité. Nous continuerons d'expliquer les grandes orientations que s'est données le SPUL dans divers domaines et de susciter les commentaires et les réactions des membres à ces grandes orientations.

## Remerciements

Les membres du Comité exécutif remercient les membres du personnel régulier et les employées et employés occasionnels du SPUL pour leur excellent travail et leur support pendant cette dernière année.

Les membres du Comité exécutif remercient également tous les membres du SPUL qui ont consacré temps et énergie au cours de la dernière année à faire valoir le point de vue des professeures et professeurs et à défendre leurs intérêts (voir la liste en annexe). Sans cette participation généreuse et enthousiaste, rien n'aurait été possible.

Merci à toutes ces collègues et à tous ces collègues.

Claude Banville,  
président

Esther Déom,  
vice-présidente

Maurice Gosselin,  
trésorier

Louise Mathieu,  
vice-présidente

Roberta Mura  
vice-présidente

Marc J. Richard,  
vice-président

Sylvie Tétreault,  
secrétaire

## Annexe\*

**\*Membres ayant assumé des responsabilités au SPUL en 2001-2002.**